

SÉCURITÉ

Dans l'Oise, la mutualisation des images de vidéosurveillance bientôt autorisée

PICARDIE Bloqué depuis trois ans, ce projet de l'Oise vise à créer une plateforme de vidéoprotection commune à toutes les mairies. La loi « Sécurité globale » devrait permettre de sortir de l'impasse.

Si en 2015 on avait pu suivre les frères Kouachi de village en village quand ils étaient dans l'Oise, on aurait gagné un temps précieux», assène Charles Locquet, président du syndicat mixte Oise Très-Haut-Débit.

Las, trois ans après sa mise en place, une plateforme commune de vidéoprotection financée par le Département – capable de visionner toutes les caméras maillant le territoire en temps réel – ne peut toujours pas fonctionner.

Tout est en place. Sauf le cadre juridique. « Après les premiers tests effectués avec deux mairies volontaires, il a fallu tout éteindre », explique Charles Locquet. Du côté des communes, la demande est pourtant là. Ces dernières années, 2300 caméras ont été installées avec l'aide du conseil départemental. Pas seulement dans les villes. Souvent dans les zones rurales, dans l'espoir de freiner les cambriolages.

Mais le système a ses limites. « Actuellement, les images d'un délit sont vues a posteriori, jamais en flagrant délit. Il est déjà trop tard », souligne ce maire. En 2017, dans le nouveau contexte des attentats, le Département décide d'accélérer. Il investit un million d'euros dans un centre de « visionnage actif » pouvant être relié à chaque caméra.

UN MUR D'ÉCRANS

Un modèle quasi unique en France à l'échelon de tout un département, qui fonctionnera 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, selon un système déjà en application dans les agglos de Beauvais et Compiègne. Mais qu'aucune petite



Président du Syndicat Oise Très Haut-Débit, Charles Locquet voit enfin la situation se débloquer.

commune ne peut s'offrir. L'exploitation est confiée au syndicat mixte Oise Très-Haut-Débit qui gère déjà le déploiement de la fibre optique dans les zones rurales.

Le réseau internet est là. Une dizaine d'agents aussi. De même qu'un mur de 16 écrans permettant de visionner 144 images en même temps. Mais le centre, implanté dans un lieu secret, n'a donc jamais dépassé le stade des tests. Dans les Yvelines, un même projet du Dé-

144

Le nombre d'images que permet de visionner simultanément le mur d'écrans du centre de vidéosurveillance, implanté dans un lieu tenu secret

partement bute sur le même obstacle juridique... Aujourd'hui, les agents d'un satel-

lite du Département, comme le syndicat Oise Très-Haut-Débit, ont interdiction d'exploiter les images sur la voie publique des communes. Seul le maire dispose du pouvoir de police nécessaire, la loi datant d'une époque où la mise en réseau des images était impos-

DARMANIN À L'ÉCOUTE DES ÉLUS

« Nous connaissons cette difficulté, mais je ne pensais pas que nous au-

UNE MONTÉE EN PUISSANCE

S'il regroupe 627 communes du département, le syndicat mixte Oise Très-Haut-Débit n'a pour l'instant que six communes adhérentes pour ce nouveau service baptisé Oise-Vidéo-Protection : Cambronne, Rémérangles, Pontoise-lès-Noyon, Grandvilliers, Ercuis et Villers-Saint-Frambourg, ces deux dernières ayant servi de communes test. Une fois la loi passée, elles devraient être beaucoup plus nombreuses. Mais il y aura un coût. Autour de 2,50 euros par habitant et par an. Confiant dans l'avenir, le syndicat intercommunal a déjà décidé que le centre fonctionnera 24 heures sur 24, 365 jours sur 365, à compter de 2021.

« rions autant de mal à faire sauter le verrou en tant que syndicat intercommunal », s'en étonne toujours Charles Locquet. « Nous avons écrit à Gérald Darmanin qui nous a enfin entendus », ajoute l' élu, désormais confiant dans l'amendement que le gouvernement a rajouté au projet de loi « Sécurité globale ».

Si le texte est définitivement adopté, les personnels d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dédié à la surveillance pourront enfin visionner les images de rues des communes adhérentes. Le but est d'assurer un « continuum de sécurité » autorisant une intervention des forces de l'ordre au plus vite.

Comme dans les Yvelines, le service ne sert actuellement que pour les caméras surveillant des bâtiments du Département : musée, bientôt la totalité des collèges, mai- sons de la solidarité... ■ PASCAL MUREAU